**Présentation du protocole CNOV-SIMV**

**6 juin 2017**

Le CNOV et le SIMV ont présenté aux adhérents, aux Organisations Professionnelles Vétérinaires et à la presse vétérinaire le protocole pour la transmission simplifiée des conventions et les dispositions « interdiction des avantages » et « transparence ».

Jacques Guérin et Jean-Louis Hunault ont introduit la séance en rappelant la volonté commune de répondre aux nouvelles obligations législatives et réglementaires tout en les rendant administrativement acceptables pour tous les acteurs concernés.

Arnaud Deleu a rappelé les dispositions « interdiction des avantages » et « transparence » et leur compréhension partagée.

Jean-Marc Petiot a présenté l'espace du site CNOV dédié à la transmission des conventions.

Les échanges avec la centaine de participants ont été nombreux et denses.

